



L'inscription à l'UTCO (105km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

R
E
G
L
E
M
E
N
T

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau d'1L minimum
 - Vêtement étanche à la pluie
 - Couverture de survie, sifflet et téléphone portable
 - Lampe frontal
 - 2 barres énergétiques minimum
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 105km → 19h00 .Départ de Chagny à 3h. Moyenne 5,4 km/h.
- Relais 105km, l'équipe est composée de 4 coureurs qui effectuent chacun une portion de parcours (déterminée par l'organisateur) pour accomplir au final la distance totale de l'Ultra.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée aux 5 points de contrôle: Pommard (25^{ème} km) 7h00 - Changey (50^{ème} km) 12h00 - Meuilley (66^{ème} km) 15h00 - Morey (83^{ème} km) 17h30 - Couchey (95^{ème} km) 19h30.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Ravitaillements

3 ravitaillements complets (solide et liquide): Pommard (25^{ème} km) - Changey (50^{ème} km) - Morey (83^{ème} km).
3 points d'eau: Savigny (32^{ème} km) - Meuilley (66^{ème} km) - Couchey (95^{ème} km).

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.
Seront récompensés en Hommes et Femmes: Les 3 premiers au classement scratch - Le premier V1; V2; V3; V4. Pas de cumul entre le classement scratch et vétéran.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- Plusieurs postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.
Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve (règlement FFA). En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RÉGLEMENT 2017

105 EN RELAIS

L'inscription à l'UTCO RELAIS (105km en relais) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500ml minimum
 - Vêtement étanche à la pluie
 - Lampe frontale (1^{er} et Dernier relayeur)
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 105km → 18h00 .Départ de Chagny à 3h. Moyenne 5,8 km/h.
- Relais 105km, l'équipe est composée de 4 coureurs qui effectuent chacun une portion de parcours (déterminée par l'organisateur) pour accomplir au final la distance totale de l'Ultra.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée aux trois ravitaillements qui constituent les points relais: Pommard (25^{ème} km) 7h00 - Changey (50^{ème} km) 12h00 - Morey (83^{ème} km) 17h00.

Les relayeurs devront s'échanger leur puce aux endroits précis définis par l'organisateur.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Ravitaillements

3 ravitaillements complets (solide et liquide): Pommard (25^{ème} km) - Changey (50^{ème} km) - Morey (83^{ème} km).

3 points d'eau: Savigny (32^{ème} km) - Meuilley (66^{ème} km) - Couchey (95^{ème} km).

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.

Seront récompensées la première équipe au classement scratch, ainsi que la 1^{ère} équipe mixte (2 filles minimum) et la 1^{ère} équipe Femme.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve (règlement FFA). En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RÉGLEMENT 2017

45 KM

L'inscription au Trail des Hautes-Côtes (45km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500 ml.
 - Vêtement étanche à la pluie
 - Couverture de survie, sifflet et téléphone portable
 - 1 barres énergétiques minimum
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 47km → 7h00 .Départ de Marsannay à 09h.
Moyenne 6km/h.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée au ravitaillement de la Rente de Chamerey (22^{ème} km) 13h00.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.

Seront récompensés en Hommes et Femmes: Les 3 premiers au classement scratch - Le premier V1; V2; V3; V4. Pas de cumul entre le classement scratch et vétéran.

Ravitaillements

1 ravitaillement complet (solide et liquide): Rente de Chamerey (26^{ème} km).

2 points d'eau: Mont Afrique (10^{ème} km) - Couchey (35^{ème} km).

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Les contrôles anti-dopages

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

RÉGLEMENT 2017

30 KM

L'inscription au Trail des Vignes (29km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500 ml.
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 30km → 5h00. Départ de Marsannay à 10h.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.
Seront récompensés en Hommes et Femmes: Les 3 premiers au classement scratch - Le premier V1; V2; V3; V4. Pas de cumul entre le classement scratch et vétéran.

Ravitaillements

2 point d'eau: 10^{ème} km et 20^{ème} km.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au poste de ravitaillement.

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

RÉGLEMENT 2017

15 KM

L'inscription au Trail de Marsannay (15km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500 ml.
 - Un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements)
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Se faire ravitailler sur le parcours (hors zones autorisées)
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 15km → 2h30. Départ de Marsannay à 15h.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.

Seront récompensés en Hommes et Femmes: Les 3 premiers au classement scratch.

Ravitaillements

1 point d'eau: 6^{ème} km.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- De nombreux postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel). Tous ces contrôles seront ensuite revérifiés à l'arrivée.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au poste de ravitaillement.

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.

RÉGLEMENT 2017

9 KM

L'inscription au Trail au Féminin (09 km) est une acceptation automatique du règlement dans son intégralité. Il comprend également l'abandon total des droits à l'image.

Motifs de disqualification

- Pour le non-port du matériel obligatoire à savoir :
 - Réserve d'eau 500 ml.
- Si le dossard n'est pas porté dans son intégralité (non acceptation des sponsors de la course).
- Se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course
- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques.
- Le non respect du parcours, l'interdiction de couper les virages.
- Le non respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur.

Il est également obligatoire de venir en aide à un concurrent en situation dangereuse et de respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

Temps maximum autorisé et barrières horaires

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 09 km → 2h. Départ de Marsannay à 15h30.

En cas de problèmes l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou encore le parcours lui-même.

Classement et Récompenses

Un classement scratch, faisant apparaître les catégories, sera affiché à l'arrivée.
Seront récompensés les 3 premières femmes au classement scratch.

Les contrôles

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- Seuls les coureurs porteur d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès au poste de ravitaillement.

En cas d'**abandon**, obligation de rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles.

Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

Les droits à l'image

Le fait de participer à l'UTCO implique l'acceptation expresse par chaque concurrent à diffuser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 5 courses, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support connus ou inconnus à ce jour.